

Face à l'évolution constante des technologies liées au monde d'Internet, il s'est avéré que le site de notre ville n'était plus entièrement compatible avec les dernières versions des navigateurs (qu'ils soient à destination des smartphones, des tablettes ou des ordinateurs). De ce fait, une sixième version s'imposait pour réparer ce constat.

En parallèle, nous avons pris en compte vos remarques quant à une simplification des rubriques. Nous avons donc complètement réaménagé le contenu de notre site afin que les informations soient claires et facilement accessibles. Pour cela, quatre sections sont à votre disposition (depuis dans la barre du menu, en haut à droite) : « *Agenda* » (événements organisés par la municipalité, les associations locales ou des intervenants extérieurs), « *Au quotidien* » (informations liées à votre vie quotidienne telles que l'agence postale, la piscine, etc.), « *Municipalité* » (informations liées à la municipalité telles que les arrêtés, les bulletins municipaux, les délibérations, etc.) et « *Recquignies et vous* » (annuaire des associations et des sociétés, festivités, galeries photos, structures municipales et médiathèque).

A noter que la copie des photos mises en ligne sur notre site n'est pas autorisée. Il est certes impossible d'en empêcher la copie, c'est pourquoi nous vous demandons, lorsque vous les récupérez et les publiez sur un autre site, de bien vouloir laisser apparent le filigrane sur chacune de vos reprises.

De même, nous vous recommandons de ne pas les publier sur un réseau social quel qu'il soit (que votre profil/groupe soit public ou privé) car vous lui cédez les droits d'exploitation (il est alors libre de les utiliser comme bon lui semble). Au contraire, copiez l'URL de la galerie photo que vous voulez partager et publiez la dans le message de votre statut. Ainsi les photos restent sur les serveurs de notre hébergeur Internet OVH (dont les serveurs sont localisés en France et non aux Etats-Unis pour la plupart des réseaux sociaux).

La commission Communication et Informations

Repas des Anciens

Les aînés de notre commune, accompagnés de leur conjoint, se sont retrouvés pour un moment de détente et de convivialité au restaurant scolaire le dimanche 23 octobre 2016 pour le traditionnel repas, organisé par le C.C.A.S. et la Municipalité.

Dès leur arrivée, les convives ont reçu en cadeau une bouteille de vin blanc, pour les messieurs, et un ballotin de chocolats, pour les dames. Après le message de bienvenue de M. le Maire, M. et Mme Noiret ont été élus reine et roi de cette édition. A cette occasion, ils ont reçu des pralines et, respectivement, un bouquet de fleurs et une bouteille de champagne.

L'animation musicale était assurée par l'orchestre Thomas Vanderswaelm, et la partie spectacle par le groupe Mozaïk. Les quelques 140 invités ont ainsi pu effectuer quelques danses et se remémorer des souvenirs de jeunesse. La journée s'est terminée par le tirage d'une tombola gratuite permettant à Mme Debloise et à M. Delassus de repartir avec un téléviseur écran plat.



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi

09h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h45

Vendredi

09h00 à 11h45

Samedi

10h00 à 12h00

PUBLICATION

Comité de Direction

Ghislain Rosier

Comité de Rédaction

Denis Drousie & Daniel Philippe

Comité de Relecture

Josiane Vagnair & Evelyne Noël

Impression et Tirage

L'Exprimeur Louvroil, 1.000 exemplaires

Distribution

Service Technique

MAIRIE DE RECQUIGNIES

Place de la République

59245 Recquignies

Tél : 03.27.53.02.50

mairie-recquignies@wanadoo.fr

www.mairie-recquignies.fr

4^{ème} VTT / Cyclo-cross Réchignien

Le samedi 15 octobre 2016 s'est déroulée au Hameau de Rocq la quatrième édition du VTT / Cyclo-cross Réchignien, organisée par le VTT Club de Pont sur Sambre, en partenariat avec la Municipalité, et avec l'autorisation de passage sur terrain privé de M. Moulun, M. Bettens et M. Cartier. Plus de 150 athlètes, toutes épreuves confondues, se sont élancés sur un parcours balisé comprenant un peu de route, de pâture et une portion aménagée dans les carrières.

Quatre épreuves étaient au programme : l'école de vélo (sur un circuit adapté pour les poussins, les pupilles et les benjamins), le cyclo-cross et VTT des jeunes (réservé aux cadets et minimes, licenciés UFOLEP et participants occasionnels), le cyclo-cross et le VTT des séniors (réservé aux licenciés UFOLEP et participants occasionnels). Ces épreuves, dites « course d'hiver », permettent aux coureurs de la fédération UFOLEP du Nord/Pas-de-Calais de commencer à se classer et à se préparer pour les courses départementales et régionales.

Tous se sont ensuite retrouvés dans la salle du Millénaire pour la remise des récompenses (les classements sont disponibles sur le site www.cyclismeufolep5962.fr).



Travaux réalisés depuis la rentrée

Travaux réalisés par le service technique : pose d'un bardage et création d'un préau à l'école maternelle Paul Langevin, renforcement des clôtures à l'école primaire Jean Vilar, installation d'un nouveau frigo-bar et d'un nouveau congélateur à la salle des fêtes, travaux d'entretien divers dans les écoles.

Travaux réalisés par des entreprises extérieures : sablage et rejointoiement à l'église de Recquignies (Chabot), changement de la porte de la salle des fêtes et installation de stores à la salle du Millénaire (Grosfils).



PERMANENCE DES ÉLUS

M. Philippe Daniel,
5^{ème} Adjoint

Prochaines permanences

05 décembre 2016 de 14h à 15h30
à la salle du Millénaire

Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

PROCHAINE PUBLICATION

Date de parution

Vendredi 27 janvier 2017

Date de dépôt limite des articles

Mercredi 11 janvier 2017

Articles, photos et affiches (de préférence sans réduction de qualité), dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie.

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

M. Hiraux Mickaël,
Canton de Fourmies

Permanences

Le jeudi matin de 8h30 à 10h
en Mairie de Fourmies

Information et prise de rendez-vous

Tél : 03.27.59.69.90.



**Animation « Crêpes »
au restaurant scolaire**

Le vendredi 04 novembre 2016 a eu lieu une animation « Crêpes » au restaurant scolaire. Celle-ci était organisée par la société A.P.I. Restauration, pour la plus grande joie des enfants présents.



Noël de la PMI le vendredi 02 décembre 2016 à 14h, Salle PMI



Cérémonie du 11 novembre

M. le Maire, les élus, les Anciens Combattants, le représentant du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), l'Harmonie et les associations locales se sont rendus aux monuments aux morts de Rocq puis de Recquignies afin de commémorer le 98ème anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale. On notera une participation plus importante de la population et des enfants. Enfin, tous se sont retrouvés autour du verre de l'amitié à la salle des fêtes.



Distribution des coquilles

Les élus procéderont à la distribution des coquilles de Noël à la population le samedi 10 décembre 2016 à partir de 09h00. En cas d'absence, un coupon vous remis dans votre boîte aux lettres afin de venir les récupérer le lundi 12 décembre 2016 après-midi en Mairie. **Quant à la distribution des coquilles dans les écoles de notre commune, elle aura lieu le vendredi 16 décembre 2016 dans le courant de la matinée.**



Distribution des colis aux Anciens

Le samedi 05 novembre 2016, les élus ont distribué pas moins de 574 colis aux aînés de notre commune.

Sont concernés par cette distribution les personnes âgées de 60 ans et plus résidant dans notre commune.



RAPPEL

Si vous changez d'adresse (arrivée ou départ, changement interne) alors vous devez venir le signaler au service Etat-Civil.

Ceci afin de permettre la mise à jour du fichier population.

MEDIATHEQUE

Lundi et Mardi

14h à 17h30

Mercredi

10h à 12h et de 14h à 17h30

Jeudi et Vendredi

14h à 18h

Samedi

10h à 12h et de 14h à 17h30

AGENCE POSTALE

Lundi et Mardi,

14h à 17h

Mercredi

10h à 12h et de 14h à 17h

Jeudi et Vendredi

14h à 17h

Médiathèque medi@nice

ASSISTANTE SOCIALE

Remplaçant de Mme Charlet non connu à ce jour

Prochaines permanences

Dates non connues à ce jour à la Médiathèque medi@nice

Veillez prendre un rendez-vous préalable auprès de l'U.T.P.A.S. de Maubeuge au 03.59.73.14.00.

Distribution des bons de Noël aux Anciens

La distribution des bons de Noël aux Anciens aura lieu les mercredis 07 et 14 décembre 2016 à partir de 13h45 en Mairie. Pour en bénéficier, il faut avoir plus de 60 ans et les ressources doivent être inférieures aux barèmes d'admission à l'aide sociale : 9 612€ pour une personne seule (bon de 22€) et 14 916€ pour un couple (bon de 30€).

Distribution des bons de Noël aux demandeurs d'emploi

La distribution des bons de Noël aux demandeurs d'emploi aura lieu les mercredis 07 et 14 décembre 2016 à partir de 14h30 en Mairie. Pour pouvoir en bénéficier, il faut être demandeur d'emploi depuis au moins trois mois, être domicilié à Recquignies depuis trois mois et avoir des ressources inférieures ou égales au barème du tableau ci-contre (en fournissant tous les justificatifs correspondants).

Cas particulier, les chômeurs RSA avec des ressources inférieures ou égales au barème peuvent bénéficier des bons. Un bon de 35€ est accordé aux chômeurs de plus de 18 ans à charge de leurs parents ou d'un tiers.

Les pièces justificatives à fournir sont le livret de famille, les trois derniers justificatifs Pôle Emploi, les trois dernières quittances de loyer et toutes les ressources de la famille (salaires, pensions, Assedic, RSA, allocations familiales, aides du conseil général).

	Personne seule		Couple	
	Personne à charge	Barème	Barème	Montant
		450.00€	680.00€	51.00€
1		600.00€	830.00€	70.00€
2		750.00€	980.00€	89.00€
3		900.00€	1 130.00€	108.00€
4		1 050.00€	1 280.00€	127.00€
5		1 200.00€	1 430.00€	146.00€
6		1 350.00€	1 580.00€	165.00€
7		1 500.00€	1 730.00€	184.00€
8		1 650.00€	1 880.00€	203.00€
9		1 800.00€	2 030.00€	222.00€
10		1 950.00€	2 180.00€	241.00€

Concours national des écoles fleuries



Chaque année, depuis plus de 40 ans, avec le soutien du ministère en charge de l'Éducation nationale, l'Office central de la coopération à l'école (OCCE) et la Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale (FDDEN) organisent le concours des écoles fleuries.

Cette année, l'école maternelle Paul Langevin s'est vue décerner le prix d'excellence par le CDEF du secteur d'Avesnes, et le prix départemental par le CDEF du Nord. Nous félicitons vivement les élèves et le corps enseignant pour cette belle réussite.

Ce concours est destiné à valoriser les activités de fleurissement et de jardinage liées à l'aménagement intérieur et extérieur des écoles ou établissements (à condition qu'elles soient réalisées essentiellement par les élèves). Le fleurissement et le jardinage s'entendent comme des activités participant à la formation de la personne et du citoyen, par la réalisation de projets collectifs, visant à l'amélioration de la vie commune. Elles doivent permettre l'acquisition de connaissances et de compétences dans les domaines artistique, scientifique, civique et social en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elles peuvent s'inscrire dans une démarche coopérative qui valorise l'autonomie et l'initiative des élèves dans un esprit d'éducation civique, comme dans une démarche d'éducation au développement durable.

HALTE GARDERIE « LES P'TITS LOUPS »

Lundi

8h15 à 12h15 et de 13h à 17h

Mercredi et Vendredi

8h15 à 12h15



Médiathèque medi@nice

PHARMACIE DE GARDE

Connectez-vous au site Internet www.servigardes.fr ou appelez le 0.825.74.20.30 (0.15€ la minute) pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre lieu de résidence.

Pour la ville de Recquignies, vous devez impérativement vous rendre au commissariat de Jeumont situé Boulevard de Lessines (Tél. : 03.27.39.95.50).

FERMETURE DES SERVICES

Médiathèque : samedis 24 et 31 décembre 2016.

Services Municipaux : mercredi 30 novembre 2016 après-midi, jeudi 01 décembre 2016, samedis 24 et 31 décembre 2016.

Agence postale communale : mercredi 30 novembre 2016 après-midi, jeudi 01 décembre 2016, du mercredi 14 décembre au vendredi 23 décembre 2016.

Aide régionale au transport aux particuliers

La Région soutient et accompagne les déplacements domicile-travail des salariés obligés de prendre leur véhicule, à hauteur de 240€/an. L'aide créée est destinée aux actifs contraints de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail, c'est-à-dire ceux dont l'accès aux transports en commun n'est pas aisé.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, plusieurs critères cumulatifs doivent être remplis. Cette aide s'adresse aux actifs (quelle que soit la nature du contrat), habitant en Nord Pas de Calais - Picardie, qui perçoivent un salaire net inférieur ou égal à deux fois le SMIC et qui sont obligés de couvrir une distance supérieure ou égale à 30 km en voiture (soit 60 km aller-retour).

Par ailleurs tout salarié souhaitant bénéficier de l'aide, résidant et travaillant dans des Périmètres de Transports Urbains, doit pouvoir attester d'horaires décalés réguliers (travail de nuit par exemple). L'aide n'est pas cumulable avec le remboursement par l'employeur de dépenses de transports collectifs. Le montant de l'aide est fixé à 20 euros par mois, par bénéficiaire. Elle lui sera versée annuellement sur son compte bancaire, et ce versement lui sera confirmé par courrier. Rendez-vous sur www.nordpasdecalspicardie.fr pour tester l'éligibilité à l'obtention de l'aide.

Avis aux électeurs pour l'inscription sur les listes électorales

Les inscriptions se dérouleront jusqu'au samedi 31 décembre inclus en Mairie du lundi au jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h45, le vendredi de 09h00 à 11h45 et le samedi de 10h00 à 12h00. Elles concernent les personnes ayant changé de commune de résidence, d'adresse dans la commune et les jeunes qui ont dépassé ou atteindront l'âge de 18 ans au plus tard le 28 février 2017.

Les documents à fournir pour une inscription sont une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile à votre nom de moins de trois mois et, pour les personnes venant d'obtenir la nationalité française, le décret de naturalisation.

Pour pouvoir voter en 2017, il faut obligatoirement être inscrit sur la liste électorale avant le 31 décembre 2016.

La petite boutique de Sarah

Mme Sarah Delattre vous propose ses créations de bijoux et ses confections de petit ameublement dans « *La petite boutique de Sarah* » (N° SIRET : 819.371.014.00013) située rue du bois de Rousies. Pour plus de renseignements, vous pouvez la contacter au 06.89.21.30.54 ou par mail à delattre.sarah13@gmail.com.



Rubis sur Ongle

Mme Rachel Dormegnien vient d'installer sa société « *Rubis sur Ongle* » (N° SIRET : 528.538.572.00017) dans notre commune depuis début septembre 2016. Riche de plus de sept années d'expérience, elle vous proposera divers soins de beauté.

Pour faire plaisir aux enfants, elle vous propose également ses services pour une animation de grimage lors de kermesse, mariage, anniversaire, baptême, etc. (tarif sur demande selon prestation choisie).

Pour plus de renseignements, vous pouvez la contacter au 06.66.55.21.57.



LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vous avez un projet de construction, de modification d'une construction existante, d'extension de votre habitation, de pose de velux, d'un abri de jardin, chalet, abri à bois, etc., de réalisation d'une clôture, d'un bassin, d'un carport ou d'une piscine. **Alors votre projet est soumis à une déclaration et cela avant tout commencement de travaux, auprès du Service Urbanisme de la Mairie.** Pour une construction ou une extension supérieure à 40 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol, une demande de permis de construire (Cerfa 13406*05 ou 13409*05) est obligatoire. Pour tout projet compris entre 5 et 20 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol, une déclaration préalable (Cerfa 13703*05) est nécessaire. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (comme un plan d'occupation des sols). Les imprimés officiels sont disponibles au Service Urbanisme de la Mairie ou sur le site www.service-public.fr. **L'affichage est obligatoire et doit être visible de la voirie.** Il doit y être mentionné le numéro de dossier, la nature des travaux et la date d'accord. Le délai de recours est de 2 mois à compter de l'affichage sur le terrain.



La 4G se déploie dans notre ville

Les opérateurs de téléphonie mobile déploient leurs services de très haut débit mobile (4G). Cette nouvelle technologie apporte des capacités supplémentaires par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet de répondre aux besoins croissants des Français qui sont de plus en plus nombreux à accéder à Internet en mobilité, par leur smartphone ou leur tablette tactile. Elle ouvre également la voie à de nouveaux contenus et usages pour le grand public et les entreprises.

Dans certains cas, l'arrivée de la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'Agence Nationale des Fréquences.

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous rencontrez des perturbations dans la réception des chaînes, appelez le 0.970.818.818 (appel non surtaxé, prix d'un appel local). Pour l'habitat collectif, merci de demander au syndic de votre immeuble d'appeler. Ce numéro est valable uniquement pour les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau. En cas de mauvaise réception par Internet (ADSL), le câble, le satellite ou la fibre optique, contactez directement votre opérateur.

Pour plus d'informations sur la réception TV, connectez-vous au site www.recevoirlatnt.fr.

Pour Noël, pensez à réserver vos chapons fermiers auprès des établissements Wallet-Pottier à Recquignies (03.27.68.96.39)



Prestations préparatoires IEJ aux formations de l'industrie automobile

Un projet de recrutement se met en place avec Renault Maubeuge (jeunes de 18/25 ans, prérequis : motivation et savoir-être). Dans ce cadre, nous recherchons des jeunes intéressés par un contrat de professionnalisation de deux ans (pour l'obtention d'un CAP Conducteur d'Installation de Production) ou une mission d'intérim de 6 mois. Dans les deux cas, bien entendu, il y a des perspectives de renouvellement de contrat.

Plusieurs dizaines de postes sont à pourvoir en contrat de professionnalisation (CAP CIP), et plus de 100 postes à pourvoir en intérim de longue durée (agent de fabrication). Dans les deux cas, une formation préalable est obligatoire (sauf si le candidat a une expérience significative dans ce domaine).

Dans le cadre de l'intérim, il s'agit d'une A.F.P.R. (Action de Formation Préalable au Recrutement) qui dure 5 semaines (4 semaines en entreprise, une semaine en formation). Dans le cadre du contrat de professionnalisation, il s'agit d'une P.O.E. (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) d'une durée de 9 semaines à définir.

Nous organisons des modules en amont de la P.O.E. et de l'A.F.P.R., pour préparer au mieux les candidats et favoriser leur réussite. Ceux-ci devraient se dérouler à partir de décembre. La P.O.E. et l'A.F.P.R. débiteront en janvier. Pour l'intérim, les contrats se signeront en février. Pour les contrats de professionnalisation, les contrats se signeront en mars. Les modules que nous mettons en place sont adaptés à l'industrie automobile, tels que la découverte métier et connaissance de l'entreprise, la mise en situation professionnelle sous environnement stressant, la découverte et la valorisation de soi, la définition de projet professionnel et savoir communiquer à l'oral et à l'écrit. Ces modules se dérouleront normalement sur une semaine de présence, uniquement les matinées au lycée Placide Courtoy à Feignies (GRETA).

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant si nous y en apportons des modifications. Pour plus renseignements, vous pouvez contacter Zakia Saidani Azzoug, Coordinatrice IEJ Dispositif Académique Sambre-Avesnois, par téléphone au 06.13.27.09.25 ou par mail à zakia.saidaniazzoug@ac-lille.fr.

DÉCHETTERIES

Les déchetteries de Maubeuge et de Jeumont sont ouvertes du lundi au samedi de 08h00 à 17h45.

Le dimanche, elles sont ouvertes de 09h00 à 11h45 (sauf jour férié).

CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

1 place du Pavillon, 59603 Maubeuge Cedex

Accueil : 03.27.53.01.00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

COLLECTE DES DECHETS

Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi. Collecte des encombrants le mercredi 30 novembre 2016. Dates de collecte des déchets verts pour l'année 2017 non connues à ce jour.

Il est demandé aux riverains de veiller au bon stationnement des véhicules le jour de la collecte afin de faciliter le passage du camion et pour la sécurité des éboueurs.

Elections syndicales dans les TPE et pour les travailleurs à domicile

Les salariés des très petites entreprises (TPE, entreprises de moins de 11 salariés) et des employés à domicile sont, pour la deuxième fois, appelés à voter pour le syndicat qui les représentera pour les quatre années à venir. Cette élection aura lieu du 28 novembre au 12 décembre 2016 et est organisée dans chaque région par le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Ce sont plus de 4,3 millions de salariés qui sont concernés et donc appelés à exercer ce droit de vote sur Internet ou par courrier : plus de 3 millions de salariés de TPE et plus d'1 million d'employés à domicile. Grâce à ce scrutin, les salariés d'entreprises de moins de 11 salariés et employés à domicile pourront non seulement donner plus de poids à un syndicat mais ils participeront également à la désignation de leurs représentants dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) et des conseillers prud'hommes.

Les électeurs sont donc invités à voter :

- ◆ Pour être mieux représentés : les syndicats participent en effet à l'élaboration des conventions collectives (temps de travail, rémunération, formation, congés, etc.), à la gestion de nombreux organismes (sécurité sociale, assurance chômage et organismes paritaires) et aux concertations et négociations nationales avec l'Etat sur les grandes réformes sociales.
- ◆ Pour être mieux conseillés : les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) créées pour ces salariés et mises en place en région dès juillet 2017 ont pour objectif de les informer sur leurs conditions de travail et de les conseiller. Plus largement, les CPRI pourront faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles aux salariés.
- ◆ Pour être mieux défendus : les conseillers prud'hommes ont pour mission de régler les litiges individuels entre salarié et employeur liés au contrat de travail.

L'enjeu est d'autant plus important que ces salariés des TPE et ces employés à domicile se sentent souvent « oubliés » quant à la défense de leurs droits sociaux. Les effectifs d'une TPE n'emportent en effet pas d'obligations quant aux élections professionnelles en matière de délégués du personnel à l'inverse des entreprises de onze salariés et plus.

Les salariés pourront voter, quelle que soit leur nationalité, s'ils remplissent 3 conditions : avoir été salarié (en contrat à durée indéterminée, en contrat à durée déterminée ou en contrat d'apprentissage) d'une entreprise de moins de 11 salariés ou employé à domicile, en décembre 2015, avoir 16 ans révolus au premier jour du vote (le 28 novembre 2016) et être inscrit sur les listes électorales du scrutin.

Plus d'informations sur election-tpe.travail.gouv.fr ou par téléphone au 03.74.00.40.00.

Motos et scooters : gants obligatoires depuis le 20 novembre 2016 !

Les conducteurs et les passagers de motos et de scooters doivent porter des gants certifiés CE depuis le 20 novembre 2016. C'est ce qu'indique un décret publié au Journal officiel du mardi 20 septembre 2016. Cette mesure vise à limiter les blessures graves aux mains et aux avant-bras.

Un arrêté publié au Journal officiel ce même jour précise que les gants en question « *doivent respecter les caractéristiques des gants pour motocyclistes, conformes à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle, attestées par le marquage CE* ».

Le respect de cette obligation peut être contrôlé par les forces de l'ordre et sanctionné en cas de non-port par une amende de 68 € (contravention de 3e classe) et par la réduction d'un point du permis de conduire.

Monoxyde de carbone : attention aux intoxications

Maux de têtes, nausées, vomissements, etc. Attention, il s'agit peut-être des premiers signes d'intoxication au monoxyde de carbone. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant qui peut être mortel en moins d'une heure. Le ministère des Affaires sociales et de la Santé fait le point sur les risques d'intoxication.

Des appareils de chauffage mal entretenus et une mauvaise aération des locaux peuvent provoquer ce type d'intoxication. La présence de ce gaz résulte en effet d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, charbon, essence, fuel, gaz, etc. En cas de doute sur la présence de monoxyde de carbone, il est nécessaire d'aérer les locaux, d'évacuer les lieux sans attendre et d'appeler les secours en composant le 15 (Samu), le 18 (pompiers), le 112 (numéro d'urgence européen) ou encore le 114 (pour les personnes malentendantes).

Pour éviter les intoxications, il est recommandé de faire vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée par un professionnel qualifié, de veiller à une aération et à une ventilation correcte des lieux et de ne jamais boucher les entrées et sorties d'air, de respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu), de placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et de ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, barbecue, etc.).

Votre carte Vitale ? Partout avec vous

Votre carte Vitale est votre carte d'assuré social. Elle atteste de vos droits à l'Assurance maladie. Pensez à la mettre à jour au moins une fois par an (sa mise à jour annuelle est obligatoire ! Dans tous les cas, faites le à chaque changement de situation aux bornes situées dans les agences CPAM, dans la plupart des pharmacies et dans certains établissements hospitaliers ou cliniques). Présentez-la systématiquement à tout professionnel de santé. Avec elle, plus de feuille de soins papier à envoyer, vous êtes remboursé plus rapidement.



Pour obtenir votre carte Vitale, renvoyez l'imprimé que vous adressez à la CPAM dès l'âge de 16 ans. Joignez une photo et une copie de votre pièce d'identité pour recevoir votre carte.

Si vous ne retrouvez plus votre carte Vitale ou qu'elle ne fonctionne plus, déclarez-le depuis votre compte Ameli (www.ameli.fr, rubrique Demandes/Signaler la perte ou le vol de votre carte Vitale) ou adressez une attestation sur l'honneur de perte ou de vol à votre Caisse. Renvoyez au plus vite l'imprimé qui vous est adressé avec votre photo et la photocopie recto verso de votre pièce d'identité.

Carte d'identité de plus de 10 ans : attention, tous les pays ne l'acceptent pas !

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Ainsi, pour les cartes délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte.

Certains pays, tels que la Belgique et la Norvège, n'autorisent pas l'entrée sur leur territoire aux personnes titulaires d'une carte portant une date de validité en apparence périmée. D'autres pays, tels que notamment l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, etc., n'ont pas expressément fait savoir s'ils reconnaissent ou non la validité de telles cartes. Il est en conséquence fortement recommandé aux voyageurs de vérifier quelle est la position du pays dans lequel ils envisagent de se rendre et si nécessaire, de demander le renouvellement de leur carte d'identité ou de se munir d'un passeport.

La liste des pays ayant officiellement confirmé qu'ils acceptaient les cartes dont la validité est prolongée de 5 ans, celles des pays n'ayant pas officiellement transmis leur position et la liste des pays ne reconnaissant pas la carte d'identité portant une date de validité en apparence périmée comme document de voyage sont consultables sur le site du ministère des Affaires étrangères.

Autorisation de sortie du territoire : obligatoire à partir du 15 janvier 2017 !

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie à partir du 15 janvier 2017. Le décret publié en ce sens au Journal officiel du 4 novembre 2016 fait suite à l'article 49 de la loi du 3 juin 2016.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale sera rédigée au moyen d'un formulaire (non encore accessible) qui précisera les mentions suivantes :

- ◆ Les nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire
- ◆ Les nom, prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique
- ◆ La durée de l'autorisation, qui ne peut excéder un an à compter de la date de signature

Une fois le formulaire complété et signé, il devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.

La DGFIP propose un accueil téléphonique aux horaires élargis

Le développement du numérique engagé depuis plusieurs années offre déjà l'opportunité aux usagers d'avoir accès, de chez eux et à tout moment, à de nombreux services en ligne sur le site www.impots.gouv.fr. Soucieuse d'améliorer la qualité de son accueil téléphonique, la direction générale des finances publiques (DGFIP) met en place un accueil téléphonique à distance au bénéfice des usagers du département.

Désormais, les usagers qui ont une question à poser sur leurs impôts ou une démarche à accomplir peuvent composer un seul numéro : le 0.811.70.99.07 (Service 0.06€/min + prix de l'appel).

Joignables du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00, les agents des finances publiques qui répondent, à ce numéro offrent un service d'accueil général (délivrance d'imprimés, accompagnement sur www.impots.gouv.fr, etc.) et personnalisé en traitant directement et en toute confidentialité les demandes courantes des usagers (changement d'adresse, délivrance de copies d'avis, principales réclamations à l'impôt sur le revenu, délais de paiement, etc.). Avec ces plages d'horaires d'accueil téléphonique élargies, la DGFIP offre à ses usagers un service complet et plus accessible, leur évitant de se déplacer à ses guichets.

Communiqué de la Maison des Adolescents du Hainaut



La Maison des Adolescents du Hainaut organise, du mercredi 19 octobre 2016 au samedi 17 décembre 2016, une grande collecte de jouets au profit des restos du Cœur. Déposez vos jouets, jeux de société, peluches, vélos, livres, cd et dvd, etc., neufs ou en bon état, à la Maison des Adolescents du Hainaut située 12 rue de la Liberté à Maubeuge. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00, et le samedi de 10h00 à 16h00.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 03.27.62.34.15, envoyez un mail à mda-maubeuge@afeji.org ou vous rendre sur leur site Internet www.mdahainaut.sitew.com.

La Maison des Adolescents du Hainaut est un dispositif de prévention permettant l'accueil et l'accompagnement des adolescents durant une intense période de transformation parsemée d'interrogations, d'angoisses, de conflits, d'ambivalences, etc. Il s'agit d'apporter une réponse de santé et plus largement de prendre soin des adolescents en leur offrant les prestations les mieux adaptées à leurs besoins et attentes. La Maison des Adolescents du Hainaut est un lieu polyvalent où la santé est considérée à la fois dans sa dimension physique, psychique, relationnelle et sociale, éducative.

La Maison des Adolescents du Hainaut est un lieu de ressources professionnelles au service des adolescents, de leurs parents et des professionnels qui côtoient de près ou de loin des adolescents. Ouverte en accès libre, gratuit, anonyme et confidentiel, la Maison des Adolescents du Hainaut s'adresse à tous les adolescents et en priorité à ceux qui sont en souffrance, en questionnement ou en proie à des difficultés.



Brocante couverte le dimanche 27 novembre 2016 Salle des Fêtes de Recquignies Par le club de Boxe Française et Cannes de Recquignies

Pour plus de renseignements et/ou pour les réservations (4€ la table), contactez le 06.46.11.24.64.

A noter que l'association se réserve le droit de la vente exclusive de boissons et de collations.



Concert d'Automne de l'Harmonie

Le samedi 22 octobre 2016, l'Harmonie de Recquignies, présidée par Mme Danielle Chapon, a présenté son concert d'Automne à la salle des fêtes, en présence de M. le Maire, des élus et de la population. Cette année, l'invité était l'Harmonie de Marbaix-Taisnières en Thiérache, dirigée par M. Gérard Hallant.

La soirée a débuté avec la prestation de l'Harmonie de Recquignies sous la baguette d'André Philippe. Des morceaux divers et variés ont été interprétés, tels *Allessandra*, *Moïse*, *Romance for Alto Sax*, *Arc en Ciel*, *The Water is Wide*, *Czardas* et *Latin Mood*. Elle a également joué le morceau *Ameno* avec la participation de la chorale Mélimélie, dirigée par M. Michel Picavet.

Quant à l'Harmonie de Marbaix-Taisnières en Thiérache, elle a offert un récital composé de *Discoduction*, *Savages*, *Around the world in 80 days*, *How to train your dragon*, *Bliss Impressions of a village*, *Disco Lives* et *Mr Blue Sky*.

Tous les musiciens ont été chaleureusement applaudis. A noter que durant la soirée, les membres de l'association ont assuré buvette et petite restauration.



Brocante aux jouets des Ateliers Créations

Nouvelle édition de la brocante aux jouets réussie pour les Ateliers Créations des Petits Réchigniens. Celle-ci a eu lieu le samedi 05 novembre 2016 à la salle des fêtes où était installée une vingtaine d'exposants.

Tout au long de la journée, les nombreux visiteurs ont pu faire de bonnes affaires en achetant toutes sortes de jouets comme des poupées, des jeux de société et bien d'autres choses qui feront, sans aucun doute, le bonheur de leurs enfants. Les participants étaient ravis de pouvoir ainsi donner une seconde vie à leurs jouets.



Concert de Noël de l'Harmonie de Recquignies Samedi 10 décembre 2016 à l'Eglise Saint Sulpice à 18h00 Au profit du Téléthon



Activités de fin d'année de l'A.P.E. Paul Langevin

Le mardi 06 décembre 2016, l'A.P.E. de l'école maternelle Paul Langevin offrira aux enfants un spectacle de magie avec un petit déjeuner offert par les maitresses et la remise de la coquille et de ses friandises par les membres de l'association. A cette occasion, l'association organisera une action Téléthon où une urne sera mise à disposition à l'école. Les dons peuvent être remis également aux maitresses. Parents et amis de l'école sont conviés à y participer.

Le marché de Noël aura lieu le mardi 13 décembre 2016 de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 et le mercredi 14 décembre 2016 de 08h30 à 11h30 (le café est offert). Par mesure de sécurité, les grilles de l'école resteront fermées. N'hésitez pas à sonner à la grille pour qu'un membre de l'association ou du corps enseignant viennent vous ouvrir. Nous vous attendons nombreux.

Enfin, pour clôturer un mois de décembre bien garni, l'A.P.E. invitera le Père Noël le jeudi 15 décembre 2016 à venir goûter avec les enfants. Il en profitera pour distribuer tous ses cadeaux.

Mme Augez, présidente de l'A.P.E.

Assemblée générale et remerciements de l'A.P.E. Paul Langevin

L'A.P.E. Paul Langevin a organisé une assemblée générale le 27 septembre 2016 avec un bilan positif. Un changement au sein du bureau a eu lieu suite au déménagement de Mme Ardeau (trésorière) et de Mme Dormegnien (secrétaire de l'A.P.E.). M. Garcia a repris le poste de trésorier et Mme Garcia celui de secrétaire. Mme Augez continue, quant à elle, d'occuper le poste de présidente.

Merci aux personnes suivantes pour leurs bonnes actions : M. et Mme Robbe et leur famille, M. et Mme Bricout, M. et Mme Wilk, M. et Mme Honoré, Mme Dormegnien, Mme Ardeau, Mme Leclercq, Mme Balcaen, Mme Coppin, Mme Gobbi, Mme Virgaux et sa famille, Mme Camphin.

Merci aux mamans qui ont préparé des gâteaux pour la kermesse et aux parents qui nous ont aidés aux stands.

Merci aux maîtresses pour leur motivation et leur bonne entente.

Merci à la mairie de Recquignies, M. le Maire, M. Vicente, Mme Mutte et M. Drousie pour leur aide et leur soutien ainsi qu'au service technique, M. Lhoir et son équipe pour la mise en place de notre premier lavage auto.

Mme Augez, présidente de l'A.P.E.



Spectacle « Je préfère user mes baskets »

Dans le cadre du programme culturel, organisé par la commission culture et la médiathèque, le clown Sirouy est venu jouer son spectacle « *Je préfère user mes baskets* » à la salle des fêtes, le jeudi 15 septembre 2016, aux enfants des écoles de la commune. Artiste souhaitant sensibiliser les enfants aux enjeux écologiques, Sirouy n'en reste pas moins un clown : drôle et show man, il a su conquérir enfants et enseignants.

Sirouy le Clown intervient dans la métropole lilloise (Lille, Roubaix, Tourcoing) mais également dans toute la France et la Belgique pour proposer à son jeune public ses concepts de spectacles pédagogiques. Apprendre en s'amusant, c'est possible avec Sirouy qui a le talent de rendre ludique les sujets

les plus sérieux. Il a fait le pari de bousculer les consciences avec son spectacle dans lequel il aborde la question du développement durable et de l'écologie. Il n'a pas pour vocation de moraliser l'enfant sur l'écologie : il s'agit de comprendre et d'échanger sur les problèmes dont notre terre souffre à cause de nos propres agissements. À cet égard, différentes thématiques ont été abordées telles que la pollution, l'économie d'énergie, le tri sélectif et les animaux.

Spectacle « Bouille et Tambouille »

Dans le cadre de la semaine du goût, les enfants des écoles primaires se sont rendus dans l'auditorium de la médiathèque le jeudi 13 octobre 2016 afin d'assister au spectacle « *Bouille et Tambouille* » de la compagnie « *Rocky Bulle* ».

« *On ne ressemble pas exactement à ce qu'on mange, mais... il vaut mieux faire un tout petit peu attention à ce qu'on mange quand même, on ne sait jamais...* ».

Ce spectacle a pour ambition d'aborder le comportement de nos jeunes spectateurs devant le problème incontournable de la nourriture à travers les réflexions et les refrains d'un chef cuisinier. Vaste sujet et problème complexe qu'on ne résoudra sans doute pas seulement avec une pièce de théâtre et quelques chansons mais avec ce spectacle, les enfants sont amenés à s'interroger, dans la bonne humeur, sur leurs habitudes alimentaires et sont encouragés à explorer avec curiosité le monde riche et varié de la nourriture en apprivoisant ce sens particulier qu'est le goût.



Ciné soupe de retour à Requinignies !

Programme itinérant de films courts en région Hauts-de-France et en Belgique, depuis bientôt 15 ans, Ciné Soupe (www.cinesoupe.com) fait découvrir de nouveaux horizons, grâce à une dépaysante programmation en format court ! Pour la seconde année, la joyeuse association a posé ses valises dans l'auditorium de la médiathèque le mardi 08 novembre 2016.

Cette année, les spectateurs sont partis en compagnie de personnages atypiques, ont voyagé à travers les années, et même les générations, et fait des détours culturels et artistiques animés. Une balade pendant laquelle ils ont pris de la hauteur et qui leur a laissé de beaux souvenirs. Après la diffusion des 10 courts métrages, pour une durée d'environ 90 minutes, les 35 spectateurs ont bavardé

ensemble sur des thématiques éclectiques, en savourant un bol de soupe aux doux légumes de saison.

A noter que les élèves des écoles primaires ont également assisté à une diffusion de courts-métrages en adéquation avec leur âge.

Concert du duo « Cordes d'Irlande »

Le vendredi 04 novembre 2016 dans l'Eglise Saint Sulpice, la commission culture et la médiathèque ont eu le plaisir de proposer aux 140 spectateurs une véritable invitation au voyage, avec le duo « *Cordes d'Irlande* ».

Ce duo, composé de Mme Isabelle Arnaud, au violon et au chant, et de M. Vincent Inchingolo, à la guitare et au chant, a proposé un concert chargé d'émotions et de dynamisme, un grand périple en terre celtique, peuplée de musiques traditionnelles, de chansons et de rencontres mystérieuses et insolites.

A noter que les deux artistes ont offert à la médiathèque trois albums, à savoir « *Les deux bossus et le secret de la forêt enchantée* », « *Bella Ciao* » et « *Le voyage pour l'Irlande* ».





Jeux traditionnels à la médiathèque

Depuis quelques semaines, la médiathèque propose en libre-service des jeux anciens et traditionnels, pour petits et grands : jeux d'adresse, de hasard, à jouer seul ou à plusieurs, il y en a pour tous les goûts.

Venez ainsi découvrir les joies du billard hollandais ou du jeu de palet, et retomber en enfance le temps d'une partie. L'équipe de la médiathèque se fera un plaisir de vous expliquer toutes les subtilités des différents jeux proposés, et les meilleurs scores seront affichés. Alors, que le meilleur gagne !

Livres lus et livres gros caractères !

« Lire, j'aimerais bien mais... c'est écrit trop petit... et puis je n'ai pas le temps... ». Parce que la médiathèque est un service public et que l'accès à la culture pour tous est un enjeu primordial, la médiathèque medi@nice a trouvé la solution afin de proposer une offre de lecture adaptée à chacun : avec les livres en gros caractères, fini de s'abîmer les yeux ! Et avec les livres lus, sous forme de CD-ROM, retrouvez les joies des lectures contées. Romans policiers, sciences fictions, romans du terroir ou nouveautés littéraires, il y en a pour tous les goûts !



Recquignies lance sa carte jeune !

Réservée aux 6/17 ans et en vente au prix de 2€, cette carte permet une adhésion à la médiathèque à 1€ l'année, ainsi qu'un accès au cinéma Le Régent de Jeumont à 3,50€. D'autres offres préférentielles s'y ajouteront tout au long de l'année. Pour bénéficier de cette offre, il suffit de ramener une photo d'identité et un justificatif de domicile. Plus d'informations en médiathèque ou au 03.27.39.63.88.

La médiathèque se met à l'heure d'Halloween !

Le samedi 29 octobre 2016, la médiathèque s'est mise à l'heure d'Halloween. Atelier maquillage gratuit : citrouille, squelette ou sorcière, les enfants ont ainsi pu choisir leur maquillage afin d'être le plus effrayant possible. Cet atelier était tenu par Mme Rachel Dormegnien. Après le maquillage, les enfants se sont réunis dans l'auditorium où un dessin animé d'Halloween était projeté pour frissonner de peur !



Grand show de variétés

Le samedi 15 octobre 2016 a eu lieu un concert événement à la salle des fêtes. En première partie de soirée, trois artistes belges et un chanteur de la métropole lilloise ont occupé le devant de la scène et mis le feu à une salle des fêtes pleine pour l'occasion. Il y en a eu pour tous les goûts et pour tous les styles : Gino Morelli avec des chansons italiennes et en particulier des titres d'Eros Ramazzotti, Wendy Verly avec un répertoire allant de Balavoine à Whitney Houston, Krysten Heather avec la chanson country et Aymeric, chanteur non voyant, avec les années 80 et des succès de Florent Pagny, qui est l'une de ses références. Pour clôturer cette soirée, Lââm a assuré le show tant sur scène que parmi les spectateurs, pour leur plus grande joie, en déroulant son répertoire pop et RnB, et notamment la reprise du titre de Michel Berger, « Chanter pour ceux », titre qui a permis de la faire connaître du grand public.





MARCHE DE NOËL SALLE DES FÊTES RECOIGNIES

F.P.N.M.

Spectacle de Noël des enfants de la commune



Ce message s'adresse à tous les enfants de moins de 16 ans et à leurs parents. Si tu ne sais pas encore lire, ça viendra, tes parents te liront ce petit courrier. C'est bientôt Noël et sa magie. Et comme chaque année, le Conseil Municipal s'attache à un petit geste pour toutes et tous à l'approche de cette belle fête.

Ainsi pour nos aînés, un traditionnel petit colis, pour toutes et tous une brioche de Noël et pour toi des chocolats mais aussi un très beau spectacle de Noël ou un film dans l'auditorium de la Médiathèque !

En effet, il y a du nouveau cette année : pour les plus grands d'entre vous, vous pouvez choisir de voir un film de Noël parmi les titres suivants : « *E.T.* », « *Mission Noël* », « *Apprenti Père Noël* », « *Loup* » et « *Charlie et la chocolaterie* » (le film ayant le plus de suffrages sera diffusé).

Cette année, la Commission des Fêtes a choisi de te faire découvrir des « spectacles insolites » pour toi mais aussi un peu pour les grands. Tu seras accueilli par les « *chapeauteurs* », des clowns, un fou du roi, etc. et aussitôt des surprises t'attendront. Tu pourras écouter, rêver et participer en chanson à des mélodies modernes de « *JEMY* », un artiste talentueux accompagné de son guitariste, dans le spectacle « *La Puce à l'Oreille* ». Enfin, un numéro de Music-Hall de classe internationale déjà vu à la TV « *le cuisinier du Père Noël* ». Pour clôturer un bel après-midi le clown sera là. Mais cette fois, la venue de « *Schouf* », un clown un peu particulier, en fait un grand mime, tu verras....

Mais rassure-toi, une demande a été faite et le Père Noël pense être là aussi. Ainsi nous t'attendons le samedi 17 décembre 2016 dès 13h45 (ouverture des portes) pour ton spectacle de Noël à la salle des fêtes ou pour ton film de Noël à l'auditorium.

Pour permettre au Père Noël de s'organiser, demande à tes parents de remplir le petit questionnaire se trouvant sur la dernière page du bulletin et de le remettre à la permanence des inscriptions le lundi 28 novembre 2016 et le mardi 29 novembre 2016 en Mairie de 13h30 à 16h00.

Les places de la salle étant limitées à 250 et celles de l'auditorium à 82, pour la sécurité et permettre à tous les enfants de découvrir les différents spectacles, la limite est de deux adultes accompagnants par enfant. Merci de votre compréhension.



RECQUIGNIES

SALLE DES FÊTES PLACE DE NICE

THÉÂTRE PATOISANT

ON POWOT

QUEILLE PUS MAU !

Pièce en 3 actes de Nadine Modolo

VENDREDI 17 FÉVRIER 2017

à 20h

SAMEDI 18 FÉVRIER 2017

à 20h

DIMANCHE 19 FÉVRIER 2017

à 16h

TARIF UNIQUE : 9 €

RÉSERVATIONS À PARTIR DU 23 JANVIER 2017 AU :
06 81 54 37 60



L'Harmonie de Recquignies & Anim'Rec

Vous convient à leur

Réveillon de Saint-Sylvestre

le 31 décembre 2016 à 19h30

Salle des fêtes de Recquignies Place de Nice

Au menu

Champagne et son pain surprise

Foie Gras et magret fumé
avec confiture d'oignons,
poire aux épices et au miel,
briochette et pain d'épices

Filet de sandre sauce dieppoise
avec sa raviolo d'écrevisses
et sa mini brochette marine

Rôti de cerf Saint Hubert
et son accompagnement

Fromages

Gâteau de l'an neuf

Café

Tarif adulte 65 €

Tarif enfant de - 12 ans 35 €

boissons non comprises

Paiement à la réservation au
06 84 48 51 00 (FR) ou 0032 473 30 37 57 (BE)
Date limite le 12/12/2016



VIE QUOTIDIENNE

Toutes les informations à retenir

Agenda de la Vie municipale et de la Vie culturelle

Les 28 et 29 novembre, Permanences des inscriptions pour le Noël des enfants de la commune de 13h30 à 16h00, Mairie.

Le 02 décembre, Noël de la PMI à 14h00, Salle PMI.

Les 07 et 14 décembre, Distribution des bons de Noël aux anciens (à partir de 13h45) et aux demandeurs d'emploi (à partir de 14h30), Mairie.

Le 10 décembre, Distribution des coquilles à la population.

Le 10 décembre, Tables thématiques sur les droits de l'Homme (dans le cadre de la journée mondiale), Médiathèque.

Le 16 décembre, Distribution des coquilles dans les écoles.

Le 17 décembre, Noël des enfants de la commune à partir de 13h45, Salle des fêtes et Auditorium.

Vignettes Stibus

Le 06 décembre et 05 janvier 2017, Distribution de 09h00 à 11h30 (A à L), Mairie.

Le 08 décembre et 06 janvier 2017, Distribution de 09h00 à 11h30 (M à Z), Mairie.

Ramener les justificatifs CAF et Pôle Emploi

Vignettes Coupon Stibus Anciens + Emeraude

Le 27 décembre, Distribution de 9h à 11h30 (A à L), Mairie.

Le 29 décembre, Distribution de 9h à 11h30 (M à Z), Mairie.

Ramener justificatif âge (CNI) + avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 et, pour les coupons Emeraude, le justificatif MDPH d'invalidité à 80% et plus

Agenda des Cérémonies

Le 13 janvier 2017, Cérémonie des Vœux du personnel à 17h00, Auditorium.

Le 15 janvier 2017, Cérémonie des Vœux à la population à 11h00, Salle des fêtes.

Agenda de la Vie associative

Le 06 décembre, Spectacle de magie et collecte au profit du Téléthon par l'APE Paul Langevin.

Le 10 décembre, Concert de Noël de l'Harmonie au profit du Téléthon à 18h00, Eglise Saint Sulpice.

Les 10 et 11 décembre, Marché de Noël des Ateliers Créations de 10h00 à 18h00, Salle des fêtes.

Les 13 et 14 décembre, Marché de Noël de l'APE Paul Langevin, Ecole maternelle.

Le 15 décembre, Goûter de Noël avec la Père Noël par l'APE Paul Langevin, Ecole maternelle.

Le 31 décembre, Repas de la Saint Sylvestre de l'Harmonie à partir de 19h30, Salle des fêtes.

Gardes des infirmiers(ières)

Mme Marlier (06.21.66.23.52) le 04 décembre,

Mme Gillard (03.27.65.89.50) le 11 décembre,

Mme Homerin (03.27.66.70.18) le 18 décembre,

M. Semaille (06.76.50.33.11) le 25 décembre,

Mme Marechal (03.27.68.98.52) le 01 janvier 2017,

Mme Bazzo (06.74.17.67.13) le 08 janvier 2017

Mme Daimé (06.21.26.50.33) le 15 janvier 2017

Mme Lobry (03.27.68.90.50) le 22 janvier 2017

NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE DU SAMEDI 17 DECEMBRE 2016

Nom/Prénom/Âge :

Adresse :

Choix (barrer la mention inutile) : Spectacle de Noël à la salle des fêtes ou Film de Noël à l'auditorium

Nom des deux adultes accompagnants :

Ce coupon est à rendre lors des permanences des 28 et 29 novembre 2016 en Mairie